

## 250081-2026 - Result

France – Beach services – 26CONC02-26CONC03-25DSP01-Conventions pour l'exploitation de lots de plage sur la concession de plage Mar Vivo/Les Sablettes et de chalets du Parc Braudel sur la Commune de la Seyne- Sur -Mer - Relance du lot de plage N°1 et du chalet B ( lot 1) - relance du lot de plage N°5 et du chalet C ( lot 2) suite à déclaration sans suite pour infructuosité  
OJ S 71/2026 13/04/2026

Contract or concession award notice – standard regime  
Services

### 1. Buyer

---

#### 1.1. Buyer

Official name: Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

Email: [marchespublics@metropoletpm.fr](mailto:marchespublics@metropoletpm.fr)

Legal type of the buyer: Local authority

The buyer is a contracting entity

Activity of the contracting authority: General public services

### 2. Procedure

---

#### 2.1. Procedure

Title: 26CONC02-26CONC03-25DSP01-Conventions pour l'exploitation de lots de plage sur la concession de plage Mar Vivo/Les Sablettes et de chalets du Parc Braudel sur la Commune de la Seyne- Sur -Mer - Relance du lot de plage N°1 et du chalet B ( lot 1) - relance du lot de plage N°5 et du chalet C ( lot 2) suite à déclaration sans suite pour infructuosité

Description: Les contrats qui résultent de la présente consultation ont eu pour objet de confier à un titulaire unique l'exploitation d'une activité de service public liée aux bains de mer, sous la forme de deux conventions: d'une part, un sous-traité d'exploitation de plage: L'exploitant assurera, à ses risques et périls, l'équipement, l'entretien et l'exploitation du lot de plage. Il se voit transférer une part substantielle du risque d'exploitation du service. En contrepartie, il est autorisé à percevoir des recettes auprès des usagers; d'autre part, une convention d'occupation du domaine public, non constitutive de droits réels en vue de l'occupation et de l'exploitation d'un chalet d'arrière plage de restauration légère, dans les conditions précisées au projet de convention d'occupation du domaine public. Si la procédure de consultation pour ces deux conventions est commune, il s'agit de deux contrats distincts dans leur exécution dès leur attribution. Ne sont pas concernées par la présente consultation les terrasses les pieds dans le sable qui se situent sur la zone en transfert de gestion, entre le chalet et le lot de plage. La présente consultation fait suite à une consultation infructueuse précédemment organisée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, intitulée " 24DSP02" - Conventions pour l'exploitation des lots de plage de la concession de plage de Mar-Vivo/ Les Sablettes et des chalets du Parc Braudel sur la commune de La Seyne-sur-Mer ", pour laquelle un avis d'appel public à la concurrence avait été lancé le 18 décembre 2024. Cette première procédure concernait quatre lots. Par délibération n°25/04/067 du 30 avril 2025, le Conseil Métropolitain a déclaré sans suite pour infructuosité la procédure concernant : le lot n° 2 de la précédente consultation (1B), en raison de l'absence de candidature recevable ; le lot n°3 de la précédente consultation (5C) en raison de l'absence d'offre recevable ; et a adopté

et autorisé le principe d'une nouvelle procédure ouverte pour l'attribution des conventions relatives à l'exploitation de ces deux lots de plage et chalets. La CDSP s'est réunie le 27 juillet 2025.

Procédure identifier: ef9f52b3-1e9b-4b9a-b6e7-e5b111ca7c9b

Previous notice: 4d56a85f-82ec-4cad-8bae-091cd5ded4fa-01

Main features of the procedure: La présente consultation est organisée selon les dispositions des articles L.3120-1 et suivants et des articles R.3111-1 et suivants du Code de la Commande Publique. La présente consultation est également régie par les dispositions applicables en matière de délégation de service public, en application des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et par les dispositions particulières propres à l'attribution des sous-traités d'exploitation de plage, en vertu de l'article R.2124-31 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP). La procédure est une procédure ouverte ce qui signifie que les candidats doivent déposer simultanément leurs candidatures et leurs offres. Un même opérateur économique ne peut présenter qu'une seule candidature et qu'une seule offre en vue de l'attribution d'un même lot ( article 3.2 du règlement de la consultation). Article 3.3 du règlement de la consultation : Un candidat peut présenter une offre sur l'ensemble des lots. Il est rappelé que constituent un même opérateur économique les entités telles que définies à l'article 3.2 du présent règlement de la consultation. Les soumissionnaires doivent impérativement compléter l'ordre de priorité d'attribution des lots concernés dans le cadre fourni. Si un candidat est l'attributaire pressenti d'un nombre de lots supérieur à la limite fixée ci-dessus, l'attribution des lots se fera selon son ordre de préférence. Son offre sera donc écartée des autres lots : l'attributaire pressenti sera celui ayant présenté l'offre classée en deuxième position.

Cependant, dans la continuité de la procédure 24DSP02 relative aux lots de plage n°4, 1, 5 et 6, et aux chalets du Parc Braudel correspondants, soit respectivement les chalets A, B, C et D, la volonté de la Métropole étant de diversifier l'offre proposée aux usagers sur cet espace, un même opérateur économique ne pourra se voir attribuer au maximum qu'un seul lot sur le périmètre de la concession. Afin de permettre la bonne application de cette disposition, il est précisé que, dans le cas de l'attribution d'un lot à un candidat dans le cadre de la procédure 24DSP02, ce dernier ne pourrait être attributaire d'un lot sur cette nouvelle procédure (25DSP01), quelle que soit l'étape de la procédure en cours. Jugement des candidatures ( article 6.4 du règlement de la consultation) :les candidatures, rédigées en langue française, seront jugées en prenant en considération notamment les éléments du cadre de candidature, afin d'examiner les capacités et aptitudes nécessaires pour exécuter les prestations : -Les garanties professionnelles et financières fournies par le candidat ; - La justification du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévu par les articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail - L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; - L'aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que l'aptitude à assurer la préservation du domaine public. La Métropole Toulon Provence Méditerranée met à disposition des candidats un cadre de candidature. Ce document doit être utilisé par les candidats pour présenter leur candidature. Toute candidature qui ne respecterait pas cette exigence sera écartée comme étant irrecevable sous réserve de la faculté dont dispose la Métropole Toulon Provence Méditerranée de solliciter sa régularisation. La signature électronique des documents ainsi que celle du contrat par l'attributaire ne sont pas exigées dans le cadre de cette consultation. Méthode de calcul de la valeur estimée des contrats :article 2.6 du règlement de consultation La transmission des candidatures et offres se fera impérativement par voie électronique . Modalités de demandes de renseignements complémentaires : article 4.5 du Règlement de consultation Modalités de recours à la négociation : article 7.5 du Règlement de consultation. Composition du DCE : article 4.2 du règlement de la consultation

### 2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 92332000 Beach services

Additional classification (cpv): 38343000 Error-monitoring equipment

### 2.1.2. Place of performance

Postal address: MAR VIVO

Town: La Seyne Sur Mer

Postcode: 83500

Country subdivision (NUTS): Var (FRL05)

Country: France

Additional information: La présente consultation a été organisée selon les dispositions des articles L.3120-1 et suivants et des articles R.3111-1 et suivants du Code de la Commande Publique. La présente consultation a été également régie par les dispositions applicables en matière de délégation de service public, en application des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et par les dispositions particulières propres à l'attribution des sous-traités d'exploitation de plage, en vertu de l'article R.2124-31 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP). La procédure est une procédure ouverte. Un même opérateur économique n'a pu présenter qu'une seule candidature et qu'une seule offre en vue de l'attribution d'un même lot, cf. article 3.2 et 3.3 du règlement de la consultation. Jugement des candidatures (article 6.4 du règlement de la consultation) : les candidatures, rédigées en langue française, ont été jugées en prenant en considération notamment les éléments du cadre de candidature, afin d'examiner les capacités et aptitudes nécessaires pour exécuter les prestations : -Les garanties professionnelles et financières fournies par le candidat ; - La justification du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévu par les articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail - L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; - L'aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que l'aptitude à assurer la préservation du domaine public. Méthode de calcul de la valeur estimée des contrats : article 2.6 du règlement de consultation. La transmission des candidatures et offres s'est faite impérativement par voie électronique . Modalités de demandes de renseignements complémentaires : article 4.5 du Règlement de consultation Modalités de recours à la négociation : article 7.5 du Règlement de consultation. Composition du DCE : article 4.2 du règlement de la consultation.

### 2.1.3. Value

Estimated value excluding VAT: 3 290 303,00 EUR

### 2.1.4. General information

**Legal basis:**

Directive 2014/23/EU

## 5. Lot

---

### 5.1. Lot: LOT-0001

Title: Lot de plage N°1 et chalet B

Description: Conformément à l'article 3 du sous-traité, le sous-traitant du lot de plage n°1 est autorisé à : - Occuper une surface maximale de 160 m<sup>2</sup> (20 m x 8 m); - Exercer une activité de location de matelas/parasols de 160 m<sup>2</sup>. Seul du mobilier nécessaire à cette activité est permis. Aucune construction n'est autorisée. La convention d'occupation temporaire pour le

chalet B est consentie exclusivement pour : - Une surface intérieure de chalet de 43 m<sup>2</sup> et 188 m<sup>2</sup> de surface de terrasse platelage bois disponible pour l'exploitation ; - la mise en oeuvre d'une activité de buvette- restauration légère. La restauration légère écarte les plats cuisinés de restauration traditionnelle mais permet par exemple les plats chauds simples type grillades, frites ou encore la dégustation de produits frais (plateaux de coquillage par exemple). Cette définition de restauration légère n'exclut pas de faire une suggestion du jour (salade du jour, pizza du jour, grillade du jour, sandwich du jour...). Enfin, la mise en place d'une formule complète est tout à fait possible.

Internal identifier: LOT 1

#### 5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 92332000 Beach services

Additional classification (cpv): 38343000 Error-monitoring equipment

#### 5.1.2. Place of performance

Postal address: MAR VIVO

Town: La Seyne Sur Mer

Postcode: 83500

Country subdivision (NUTS): Var (FRL05)

Country: France

#### 5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/01/2026

Duration end date: 31/12/2030

#### 5.1.5. Value

Estimated value excluding VAT: 1 731 715,00 EUR

#### 5.1.6. General information

Procurement Project not financed with EU Funds.

Additional information: Pour chacun des lots, le sous-traité et la convention d'occupation temporaire sont conclus pour 5 périodes d'exploitation consécutives maximum à compter du 1er janvier 2026 ou à compter de la notification si elle est postérieure, et se terminera en tout état de cause le 31 décembre 2030. La période d'exploitation maximale du lot de plage est fixée du 15 mars (ou, pour la première année d'exploitation, de la date de notification si elle est postérieure) au 15 novembre de chaque année (montage et démontage compris) en vertu de délibération du Conseil Métropolitain n°19/06/248 du 27 juin 2019. Cette amplitude élargie de la période d'exploitation est rendue possible conformément à l'article R.2124-17 du CGPPP par le classement de la commune en station de tourisme, accordé jusqu'au 13 novembre 2030.

#### 5.1.10. Award criteria

##### Criterion:

Type: Quality

Name: Critère n°1 : La qualité du service rendu aux usagers

Description: Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 40

##### Criterion:

Type: Quality

Name: Critère n°2 : Qualité technique et environnementale du projet

Description: Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 30

**Criterion:**

Type: Cost

Name: Critère n°3 : valeur financière de l'offre

Description: Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 30

**5.1.16. Further information, mediation and review**

Mediation organisation: Comité Consultatif de Règlement Amiable des Différends CCRA

Review organisation: Tribunal Administratif de TOULON

Information about review deadlines: Instance chargée des procédures de recours : Tribunal

Administratif de Toulon, 5 Rue Racine, F-83041 TOULON - Tél: 04.94.42.79.30 - Fax:

04.94.42.79.89. - Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr) Introduction des recours : Service

auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

: Tribunal Administratif de Toulon, 5 Rue Racine, F-83041 TOULON - Tél: 04.94.42.79.30 -

Fax: 04.94.42.79.89. Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr) Détails d'introduction des recours : -

Référé précontractuel : Article L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative (depuis

le lancement de la consultation jusqu'à la signature du contrat) ; - Référé contractuel : Article L.

551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative, R.551-7 à R.551-10 ; - Recours de

pleine juridiction en contestation de la validité d'un contrat : (arrêt CE du 04 avril 2014,

département Tarn-et Garonne, n°358994 ) : peut être exercé par les tiers au contrat dans un

délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité relatives à la

conclusion du contrat et aux modalités de sa consultation dans le respect des secrets

protégés par la Loi). Un recours pour excès de pouvoir vous est ouvert contre les actes

d'approbation du contrat (CE 23/12/2016 Association Etudes et consommation CFDT du

Languedoc-Roussillon, n°392815) Le tribunal administratif peut être saisi par l'application

informatique " Télérecours citoyens ", accessible à l'adresse internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Metropole

Toulon-Provence-Mediterranee

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal Administratif de

TOULON

**5.1. Lot: LOT-0002**

Title: Lot de plage N° 5 et chalet C

Description: Description: Conformément à l'article 3 du sous-traité, le sous-traitant du lot n°5

est autorisé à: - Occuper une surface maximale de 200 m<sup>2</sup> (20 m x 10 m); - Exercer une

activité de location de matelas/parasols de 200 m<sup>2</sup>. Seul du mobilier nécessaire à cette activité

est permis. Aucune construction n'est autorisée ; - Aucune autre activité, type location

d'engins nautiques non motorisés, n'est autorisée. La convention d'occupation temporaire pour

le chalet C est consentie exclusivement pour : - Une surface intérieure de chalet de 43 m<sup>2</sup> et

160 m<sup>2</sup> de surface de terrasse platelage bois disponible pour l'exploitation ; - la mise en

oeuvre d'une activité de buvette- restauration légère. Il est entendu par restauration légère,

l'activité de snack, et notamment la vente de sandwiches, salades, pizzas, glaces, friandises...

La restauration légère écarte les plats cuisinés de restauration traditionnelle mais permet par

exemple les plats chauds simples type grillades, frites ou encore la dégustation de produits

frais (plateaux de coquillage par exemple). Cette définition de restauration légère n'exclut pas

de faire une suggestion du jour (salade du jour, pizza du jour, grillade du jour, sandwich du

jour...). Enfin, la mise en place d'une formule complète est tout à fait possible.

Internal identifier: Lot 2

#### 5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 92332000 Beach services

Additional classification (cpv): 38343000 Error-monitoring equipment

#### 5.1.2. Place of performance

Postal address: MAR / VIVO

Town: La Seyne Sur Mer

Postcode: 83500

Country subdivision (NUTS): Var (FRL05)

Country: France

#### 5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/01/2026

Duration end date: 31/12/2030

#### 5.1.5. Value

Estimated value excluding VAT: 1 558 588,00 EUR

#### 5.1.6. General information

Procurement Project not financed with EU Funds.

Additional information: Pour chacun des lots, le sous-traité et la convention d'occupation temporaire sont conclus pour 5 périodes d'exploitation consécutives maximum à compter du 1er janvier 2026 ou à compter de la notification si elle est postérieure, et se terminera en tout état de cause le 31 décembre 2030. La période d'exploitation maximale du lot de plage est fixée du 15 mars (ou, pour la première année d'exploitation, de la date de notification si elle est postérieure) au 15 novembre de chaque année (montage et démontage compris) en vertu de délibération du Conseil Métropolitain n°19/06/248 du 27 juin 2019. Cette amplitude élargie de la période d'exploitation est rendue possible conformément à l'article R.2124-17 du CGPPP par le classement de la commune en station de tourisme, accordé jusqu'au 13 novembre 2030.

#### 5.1.10. Award criteria

##### Criterion:

Type: Quality

Name: Critère n°1 : La qualité du service rendu aux usagers

Description: Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 40

##### Criterion:

Type: Quality

Name: Critère n°2 : Qualité technique et environnementale du projet

Description: Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 30

##### Criterion:

Type: Cost

Name: Critère n°3 : valeur financière de l'offre

Description: Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation.

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 30

#### 5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Comité Consultatif de Règlement Amiable des Différends CCRA

Review organisation: Tribunal Administratif de TOULON

Information about review deadlines: Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulon, 5 Rue Racine, F-83041 TOULON - Tél: 04.94.42.79.30 - Fax: 04.94.42.79.89. - Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr) Introduction des recours : Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Toulon, 5 Rue Racine, F-83041 TOULON - Tél: 04.94.42.79.30 - Fax: 04.94.42.79.89. Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr) Détails d'introduction des recours : - Référé précontractuel : Article L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative (depuis le lancement de la consultation jusqu'à la signature du contrat) ; - Référé contractuel : Article L. 551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative, R.551-7 à R.551-10 ; - Recours de pleine juridiction en contestation de la validité d'un contrat : (arrêt CE du 04 avril 2014, département Tarn-et Garonne, n°358994 ) : peut être exercé par les tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité relatives à la conclusion du contrat et aux modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la Loi). Un recours pour excès de pouvoir vous est ouvert contre les actes d'approbation du contrat (CE 23/12/2016 Association Etudes et consommation CFDT du Languedoc-Roussillon, n°392815) Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens ", accessible à l'adresse internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) Organisation providing additional information about the procurement procedure: Metropole Toulon-Provence-Mediterranee  
Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal Administratif de TOULON

## 6. Results

---

Value of all contracts awarded in this notice: 4 527 522,00 EUR

### 6.1. Result lot identifier: LOT-0001

Winner selection status: At least one winner was chosen.

#### 6.1.2. Information about winners

**Winner:**

Official name: SAS NINI GROUPE

**Tender:**

Tender identifier: SAS NINI GROUPE

Identifier of lot or group of lots: LOT-0001

Value of the tender: 2 343 241,00 EUR

The tender is a variant: no

Subcontracting: No

**Contract information:**

Identifier of the contract: 26CONC02

Title: CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGES DE LA CONCESSION DE PLAGE DE MAR-VIVO / LES SABLETTES ET DES CHALETS DU PARC BRAUDEL SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER- LOT N°1 DE LA CONSULTATION (LOT DE PLAGE N°1 et CHALET B)

Date on which the winner was chosen: 18/12/2025

Date of the conclusion of the contract: 03/03/2026

#### 6.1.4. Statistical information

##### Received tenders or requests to participate:

Type of received submissions: Tenders submitted electronically

Number of tenders or requests to participate received: 1

#### 6.1. Result lot identifier: LOT-0002

Winner selection status: At least one winner was chosen.

#### 6.1.2. Information about winners

##### Winner:

Official name: SAS OLIVO

##### Tender:

Tender identifier: SAS OLIVO

Identifier of lot or group of lots: LOT-0002

Value of the tender: 2 184 281,00 EUR

The tender is a variant: no

Subcontracting: No

##### Contract information:

Identifier of the contract: 26CONC03

Title: 24DSP02 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGES DE LA CONCESSION DE PLAGE DE MAR-VIVO / LES SABLETTES ET DES CHALETS DU PARC BRAUDEL SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER-LOT N°2 DE LA CONSULTATION LOT N° 5 et CHALET C

Date on which the winner was chosen: 18/12/2025

Date of the conclusion of the contract: 26/03/2026

#### 6.1.4. Statistical information

##### Received tenders or requests to participate:

Type of received submissions: Tenders submitted electronically

Number of tenders or requests to participate received: 1

## 8. Organisations

---

#### 8.1. ORG-0001

Official name: Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

Registration number: 24830054300217

Postal address: 107 boulevard Henri Fabre CS30536

Town: TOULON

Postcode: 83041

Country subdivision (NUTS): Var (FRL05)

Country: France

Contact point: Service Préparation et Passation des contrats de concession

Email: [marchespublics@metropoletpm.fr](mailto:marchespublics@metropoletpm.fr)

Telephone: +33494938300

Internet address: <https://metropoletpm.e-marchespublics.com/>

Buyer profile: <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

##### Roles of this organisation:

Buyer

Organisation providing additional information about the procurement procedure

#### 8.1. ORG-0002

Official name: Tribunal Administratif de TOULON  
Registration number: 1300052500010  
Postal address: 5, rue Racine  
Town: TOULON  
Postcode: 83041  
Country subdivision (NUTS): Var (FRL05)  
Country: France  
Email: [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)  
Telephone: +33 0494427930  
Internet address: <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

**Roles of this organisation:**

Review organisation  
Organisation providing more information on the review procedures

**8.1. ORG-0004**

Official name: Comité Consultatif de Règlement Amiable des Différends CCRA  
Registration number: CCRA MARSEILLE  
Postal address: Place Félix BARET, CS 80001  
Town: MARSEILLE  
Postcode: 13282  
Country subdivision (NUTS): Bouches-du-Rhône (FRL04)  
Country: France  
Contact point: [catherine.pietri@paca.gouv.fr](mailto:catherine.pietri@paca.gouv.fr)  
Email: [catherine.pietri@paca.gouv.fr](mailto:catherine.pietri@paca.gouv.fr)  
Telephone: +33 484354554

**Roles of this organisation:**

Mediation organisation

**8.1. ORG-0005**

Official name: SAS NINI GROUPE  
Size of the economic operator: Micro  
Registration number: 10130503500012  
Postal address: Parc Fernand Braudel chalet B  
Town: LA SEYNE-SUR-MER  
Postcode: 83500  
Country subdivision (NUTS): Var (FRL05)  
Country: France  
Contact point: Léo GENDRON  
Email: [gendron02@hotmail.fr](mailto:gendron02@hotmail.fr)  
Telephone: 0632335064

**Roles of this organisation:**

Tenderer

**Winner of these lots: LOT-0001**

**8.1. ORG-0006**

Official name: SAS OLIVO  
Size of the economic operator: Micro  
Registration number: 10150117900010  
Postal address: Parc Fernand Braudel  
Town: BANDOL  
Postcode: 83150

Country subdivision (NUTS): Var (FRL05)

Country: France

Contact point: Olivier DI DOMENICO

Email: [olivierdimars@gmail.com](mailto:olivierdimars@gmail.com)

Telephone: 0695848337

**Roles of this organisation:**

Tenderer

**Winner of these lots: LOT-0002**

#### 8.1. **ORG-0000**

Official name: DEMATIS

Registration number: 45072478600030

Town: Paris

Postcode: 75015

Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)

Country: France

Email: [contact@dematis.com](mailto:contact@dematis.com)

Telephone: +33 172365548

Internet address: [www.dematis.com](http://www.dematis.com)

**Roles of this organisation:**

TED eSender

## Notice information

---

Notice identifier/version: f7b4d367-74ff-4396-96cc-9c70385000bd - 01

Form type: Result

Notice type: Contract or concession award notice – standard regime

Notice subtype: 32

Notice dispatch date: 10/04/2026 13:50:03 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Languages in which this notice is officially available: French

Notice publication number: 250081-2026

OJ S issue number: 71/2026

Publication date: 13/04/2026